



La FOrcce Solidaire



Ensemble créons
une nouvelle histoire

19/03/2019

Quel Avenir pour les Emplois et les Parcours professionnels des salariés du Groupe ?

La négociation sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), en remplacement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), est une obligation triennale pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Dans le prolongement de l'accord du Groupe BNP Paribas en France conclu le 28 janvier 2016 et arrivé à échéance au 31 décembre 2018, la négociation pour l'application d'un nouvel accord (se terminant le 31 décembre 2021) a pris fin en mars 2019 avec la signature de trois Organisations Syndicales.

Les choix stratégiques pris par BNP Paribas, dans le cadre de son plan RH2020, ont des conséquences directes sur les orientations en termes de recrutement, de formation et de maintien dans l'emploi.

C'est pourquoi **FO Banques BNP Paribas** s'est engagé pleinement dans la négociation et a signé l'accord.

FO Banques BNP Paribas a obtenu les avancées suivantes :

- ✚ Le maintien du **pacte social**, à savoir éviter tous départs contraints pour raison économique et permettre à tous les salariés de trouver ou de conserver un emploi pérenne.
- ✚ Des dépenses de **formations**, en présentiel ou sur poste de travail, focalisées sur l'acquisition ou le renforcement de compétences.
- ✚ La participation à la création de **programmes de développement** des compétences pour les besoins futurs du Groupe (« Strategic workforce planning »).
- ✚ Une réduction du recours aux recrutements externes en favorisant à la fois la **mobilité interne** mais surtout en priorisant le recrutement de plus de 2/3 des **alternants** et des postes de débutants.
- ✚ Un enregistrement plus large des **métiers** dans le **référentiel** du Groupe en France (JAD : « Jobs & Activities Directory ») en intégrant les nouveaux métiers, dont ceux répertoriés sur les [métiers à horizon 2025](#) dans le cadre des travaux de l'Observatoire des métiers de la Banque.
- ✚ Une véritable prise en compte des **compétences comportementales** qui deviennent autant voire plus importantes pour les employeurs (cf. [analyse Pôle Emploi](#)), que les compétences techniques, par leur stabilité ou leur évolution positive au regard d'expertises techniques trop souvent statiques.
- ✚ Un pilotage de la plateforme digitale « **About Me** » partagé (indicateurs-clés) et une neutralité dans le traitement des informations permettant de proposer à chaque salarié des formations ou des offres d'emplois.
- ✚ Une intégration des **missions internes** dans le cadre des mobilités, dont la durée peut varier de quelques semaines (mini 4) à 24 mois.
- ✚ Après plus d'un an de demandes incessantes, l'obtention d'une « **Digital, Data & Agile Academy** » et la participation à son évolution (partenariats, formats), au profit de formations pour les « métiers de demain ».
- ✚ L'appui de BNP Paribas dans l'utilisation du **Compte Personnel de Formation**, désormais alimenté en euros.
- ✚ Un développement des formations bancaires diplômantes, dispensées par le CFPB.

FO Banques BNP Paribas reste mobilisé pour répondre à vos



Smartphone



Internet

Délégation Nationale

32 rue de Clignancourt 75018 Paris - ACI : CSDRCA

Tél : 01 40 14 38 24 - Fax : 01 40 14 60 05

Mail : paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas



Facebook



Twitter

